

Incitations au retour à l'emploi : une perspective dynamique

Thierry Laurent , Yannick L'Horty *

Centre d'Etude des Politiques Economiques (EPEE)

Université d'Evry-Val d'Essonne, Janvier 2004

Résumé

Les travaux des économistes sur les gains du retour à l'emploi et les recommandations de politique économique qui s'en inspirent en matière d'architecture des transferts sociaux procèdent essentiellement d'une approche statique. On propose ici une évaluation dynamique de ces gains qui prend en compte la nature inter-temporelle des arbitrages effectués par les chômeurs et l'impact du retour à l'emploi sur les perspectives d'emplois futurs. Dans ce cadre dynamique, intégrant la mobilité des travailleurs entre les emplois, l'existence d'un faible gain monétaire au retour à l'emploi n'est ni une condition nécessaire, ni une condition suffisante à l'existence d'un problème d'incitation ou d'équité. Les recommandations de politique économique s'en trouvent modifiées. Pour faire en sorte que le travail rapporte, il ne suffit pas de réformer les prestations sociales, il faut aussi favoriser les mobilités professionnelles ascendantes par des politiques de soutien à la croissance et des politiques actives sur le marché du travail. Des aides temporaires à la reprise d'emploi peuvent être tout aussi efficaces que des mécanismes permanents s'inspirant de dispositifs d'impôts négatifs, et moins coûteuses pour les finances publiques.

* EPEE -Université d'Evry-Val d'Essonne - 4bd. François Mitterrand, 91025 Evry cedex
Correspondance : laurent@univ-evry.fr, lhorty@eco.univ-evry.fr

Cet article est une version remaniée d'un travail publié sous le titre « *Revisiting the « Making Work Pay » Issue : Static vs Dynamic Inactivity Trap on the Labor Market* », in Welfare Reform: A comparative assessment of French and US experiences, *International Social Security Series*, eds Transaction Publishers, New Brunswick (USA) and London (UK), 2003.

Il est parfois reproché aux transferts sociaux de pénaliser le retour à l'emploi. Les mécanismes de revenu minimum garanti, de nature purement différentielle, conduisent à des taux marginaux de prélèvement de 100 % et peuvent ainsi annuler les gains monétaires du retour à l'emploi. Les transferts sous condition de statut, réservés aux bénéficiaires du revenu minimum ou aux chômeurs, amplifient le phénomène. Il en va de même des transferts sous conditions de ressources qui produisent des effets de seuil lorsqu'ils sont forfaitaires ou qui augmentent uniformément les taux marginaux de prélèvement lorsqu'ils sont dégressifs avec le revenu. Une fois combinés, tous ces dispositifs limiteraient sérieusement l'intérêt du travail, créeraient des trappes à inactivité et rendraient le chômage persistant.

Ce problème d'incitation ou d'efficacité a été qualifié de « loi d'airain de la redistribution ». Il se double d'un problème de justice ou d'équité. L'architecture des prélèvements et des transferts conduirait au fait qu'une personne qui ne travaille pas peut percevoir le même revenu qu'une personne qui travaille. S'il existe de nombreuses conceptions de la justice, aucune ne semble légitimer le fait que le travail rapporte moins que le non travail.

Face à ces problèmes d'incitation et de justice, le mot d'ordre « to make work pay » largement diffusé dans les travaux de l'OCDE, guide progressivement les réformes des transferts sociaux. Il s'agit tout d'abord d'éviter les prestations sous conditions de statut, réservées par exemple aux chômeurs ou aux bénéficiaires des minima sociaux. Il s'agit ensuite de limiter les effets de seuil et la dégressivité des prestations sous conditions de ressources. Enfin, on recommande de compléter les revenus du travail par des prestations tels que l'EITC aux Etats-Unis, le WFTC au Royaume-Uni ou la « Prime pour l'emploi » en France. Au-delà de ces réformes, l'amélioration de la qualité des emplois, des conditions de travail et du niveau des rémunérations peuvent elles aussi contribuer à davantage d'équité et d'efficacité dans le fonctionnement des marchés du travail.

Toutefois, ces reproches adressés aux systèmes de transferts sociaux et les recommandations de politique économique qui en découlent, procèdent d'une approche très statique des gains du retour à l'emploi. Un problème d'incitation au travail est en effet décelé sur la base d'une simple comparaison entre les revenus de l'assistance et ceux du travail. Ce type d'approche statique est retenu, par exemple, dans la plupart des travaux appliqués français sur les gains du retour à l'emploi (Laroque et Salanié [1999] et [2000] ; Bourguignon [2001]). Avec cette approche statique, on ne prend pas en considération les perspectives ultérieures ouvertes par l'accès à l'emploi. Si les emplois à temps partiel ou à bas salaires constituent un tremplin vers les emplois à temps complet et à salaires plus élevés, cela doit changer les incitations à les occuper et cela change également l'injustice qui y est associée. La littérature sur la mobilité du travail ou les carrières salariales (Stewart et Swaffield [1998]) n'est pas suffisamment mobilisée par les travaux sur les gains du retour à l'emploi.

L'objet de cet article est de proposer une perspective plus large pour mesurer ce que rapporte le travail en prenant en compte la nature inter-temporelle des arbitrages effectués par les chômeurs et le fait qu'accepter un emploi aujourd'hui peut modifier les perspectives d'emploi futurs. Dans ce cadre dynamique, où la mobilité des travailleurs entre les emplois est considérée, on s'interroge sur les effets d'une trappe à inactivité sur les incitations et l'équité. On examine également les conséquences de l'adoption d'un point de vue dynamique, sur les recommandations de politique économique.

Que rapporte le travail ?

L'incitation à l'emploi est le plus souvent appréhendée dans un cadre microéconomique classique où l'offre de travail découle d'un arbitrage consommation-loisir et où un supplément de ressource provoque simultanément un " effet substitution " et un " effet revenu ". L'arbitrage dépend de la désutilité marginale du travail et de l'ensemble des revenus associés à une transition entre deux états sur le marché du travail : l'inactivité et l'emploi, ou le temps partiel et le temps complet par exemple.

Un individu à qui il est offert de travailler plus, de passer par exemple du non emploi au travail à temps partiel ou à temps plein, compare ce qu'il gagne en refusant l'offre à ce qu'il gagne en l'acceptant. Cette comparaison fait intervenir la différence entre le niveau des revenus de remplacement et le salaire proposé, mais aussi l'impact du changement de situation sur l'ensemble des prestations (allocations sous conditions de ressource ou de statut) et l'ensemble des prélèvements. Interviennent également tous les autres éléments de revenus liés à l'activité (coûts associés aux gardes d'enfants, aux transports domicile-travail, à la restauration en dehors du domicile, à l'habillement, gains liés à l'accès aux prestations des comités d'entreprises, etc.) et à l'inactivité (coûts de recherche d'emploi, gains liés à la réalisation de travaux domestiques, etc.)¹.

On dit alors qu'il y a un problème d'incitation au travail si la différence entre tous les revenus nets associés à l'activité et à l'inactivité est faible compte tenu de la désutilité marginale et/ou de la valorisation du travail. Cette situation, qualifiée de trappe à l'inactivité, soulève également un problème d'équité.

Une limite importante de cette approche est qu'elle s'inscrit dans un cadre statique, où l'on restreint le problème des incitations au travail à la comparaison des gains immédiats associés au travail et au non-travail, alors que l'arbitrage consommation-loisir est par nature inter-temporel.

L'approche dynamique reprend tous les éléments d'une approche statique et en ajoute de nouveaux en adoptant un cadre inter-temporel. On considère à la fois les gains immédiats de revenus et les perspectives d'amélioration future (accumulation de capital humain, probabilité accrue d'accès à un " meilleur " emploi, augmentation des droits à la retraite...). Un faible gain monétaire immédiat peut alors être compensé par des perspectives favorables. Un fort gain immédiat peut également être compensé par des perspectives défavorables.

Les nouveaux éléments considérés sont tout d'abord

- (i) les probabilités d'obtenir, dans l'avenir, et conditionnellement aux décisions que prennent les individus à la période courante, un meilleur emploi,
- (ii) le taux de préférence pour le présent des agents.

Il convient donc de considérer l'arbre des trajectoires possibles sur le marché du travail, associées à une décision prise à la période courante. Pour cela, on utilise la matrice des probabilités de transitions entre les différentes situations sur le marché du travail (temps plein, temps partiel, chômage, inactivité etc.). On évalue le gain associé à une stratégie d'acceptation d'emploi en calculant l'espérance des gains actualisés engendrés par

¹ Des facteurs non monétaires sont également susceptibles d'intervenir, tel le statut social ou la valorisation subjective d'une activité professionnelle. Bien que difficilement mesurables, ces facteurs peuvent jouer un rôle important.

l'application de cette stratégie. Le taux de préférence pour le présent indique comment l'individu pondère les gains immédiats et les gains futurs dans son arbitrage.

Il s'agit ensuite d'identifier les éventuels effets de déqualification liés au passage par le chômage ou, de façon symétrique, l'accumulation de capital humain liée aux transitions par l'emploi (gains en « employabilité »).

Ces nouveaux éléments peuvent modifier les choix stratégiques des individus décrits dans un cadre purement statique et atténuer ou renforcer, les problèmes de désincitation au travail et d'équité. En particulier, *le travail peut rapporter même s'il ne paie pas dans l'immédiat et une situation de trappe à inactivité peut ne pas être dommageable en terme d'incitation à l'emploi.*

C'est le cas si l'acceptation de cet emploi améliore les perspectives futures de revenus et que le taux de préférence pour le présent est modéré ; c'est le cas également si le travail accroît le capital humain de celui qui l'accepte – et donc son employabilité ultérieure – et/ou si le non-travail détériore celui du chômeur ou de l'inactif. Dans de telles situations, le travail ne paie pas dans l'immédiat, mais il rapporte à terme : un individu peut ainsi accepter un emploi qui ne lui rapporte rien à court terme (voir qui lui coûte), parce que cet emploi accroît ses probabilités de transitions vers un ou des emplois meilleurs dans l'avenir *i.e.* ses chances de basculer ultérieurement sur une “ bonne ” trajectoire.

L'existence d'une *trappe statique* n'implique donc pas nécessairement celle d'une *trappe dynamique* et seule cette dernière est caractéristique de l'existence de problème d'incitation à la reprise d'emploi. Inversement, il est possible d'imaginer une situation où les probabilités de transitions sur le marché du travail sont telles que malgré l'absence de trappe statique, il existe une trappe dynamique : le travail paie dans l'immédiat, mais le jeu des transitions sur le marché du travail est tel, qu'il ne paie pas à long terme²

Le problème de justice ou d'équité doit lui aussi être reconsidéré. Pour déterminer si l'individu ayant accepté un emploi est victime d'une « injustice »³, relativement à celui ayant refusé ce même emploi, il importe de comparer les *flux de revenus actualisés* associés à ces deux décisions, et non les seuls revenus immédiats qu'elles engendrent. S'il n'y a pas de trappe dynamique, un individu qui accepte de travailler pour un revenu immédiat inférieur à celui qu'il obtiendrait en restant au chômage, gagne davantage, *en espérance de revenus actualisés*, qu'un individu qui choisit de ne pas travailler : il n'y a donc pas d'inéquité⁴

² bien que le revenu immédiat associé à l'emploi soit supérieur à celui associé au non-emploi, la somme des revenus actualisés associés à l'emploi est simplement inférieure à celle associée au non-emploi ; un individu n'a donc pas intérêt à accepter un emploi malgré le fait que celui-ci est rémunérateur à court terme : il y a trappe dynamique et problème d'incitation, mais pas trappe statique.

³ au sens où il ne gagnerait pas plus en travaillant que l'individu qui a refusé l'emploi et décidé de rester au chômage

⁴ du moins *ex ante* ; *ex post* la trajectoire effective sur le marché du travail d'un individu ayant accepté un emploi peut très bien se traduire à long terme, et malgré l'inexistence d'une trappe dynamique, par une situation où *in fine* il gagnera moins que s'il avait initialement refusé l'emploi.

Illustrations

Pour illustrer ces mécanismes, on peut calculer l'évolution de l'espérance de revenu selon différentes stratégies d'acceptation d'emploi. On peut considérer par exemple la situation des femmes diplômées de plus de 35 ans. Leurs perspectives de mobilité sur le marché du travail est décrite par l'enquête Emploi de l'INSEE au travers d'une matrice de transition entre différentes situations d'emploi sur le marché du travail. On distingue le travail à temps complet, le temps partiel long, le temps partiel court et le chômage.

Tableau 2 : Probabilités de transitions sur le marché du travail pour les femmes qualifiées de plus de 35 ans

| Situation en <i>T</i> en <i>T+1</i> | En % | | | |
|--|---------------|------------------------------------|-------------------------------------|---------|
| | Emploi > 35 h | Temps partiel de plus de 20 heures | Temps partiel de moins de 20 heures | Chômage |
| Emploi > 35 h | 96,8 | 54,6 | 23,5 | 21,2 |
| Temps partiel de plus de 20 heures | 0,8 | 33,3 | 4,7 | 7,5 |
| Temps partiel de moins de 20 heures | 0,9 | 5,4 | 18,7 | 3,1 |
| Chômage | 2,3 | 6,6 | 10,4 | 6,8 |

Source : enquête Emploi, INSEE, 2001 et 2000. Champ : Femmes de plus de 35 ans ayant au moins le baccalauréat. Pour les actives occupées, il s'agit des salariées du secteur privé hors apprentis, contrats aidés et étudiants. Pour estimer les probabilités de transitions, on a exclu les temps partiels qui ne déclarent pas souhaiter travailler davantage.

Lecture : une salariée de plus de 35 ans ayant au moins le baccalauréat et travaillant à temps partiel plus de 20 h, a une chance sur trois d'être dans la même situation l'année suivante, 5,4 % d'être sans emploi, 54,6 % d'avoir obtenu un emploi à plus de 35 heures.

A chacune de ces situations d'emploi correspond un revenu dont le montant figure dans le tableau suivant. Le salaire est tiré de l'enquête Emploi et exprimé net de cotisations salariales. Les revenus de transfert tiennent compte des prestations nationales et d'une moyenne des prestations locales et extra-légales tirée de Anne et L'Horty [2002]. Les montants retenus sont réalistes mais uniquement fournis à titre illustratifs. Compte tenu du caractère différentiel du Rmi et de la dégressivité des prestations sociales, un individu travaillant moins de 15 h est supposé avoir *in fine* un revenu inférieur à un individu sans emploi⁵.

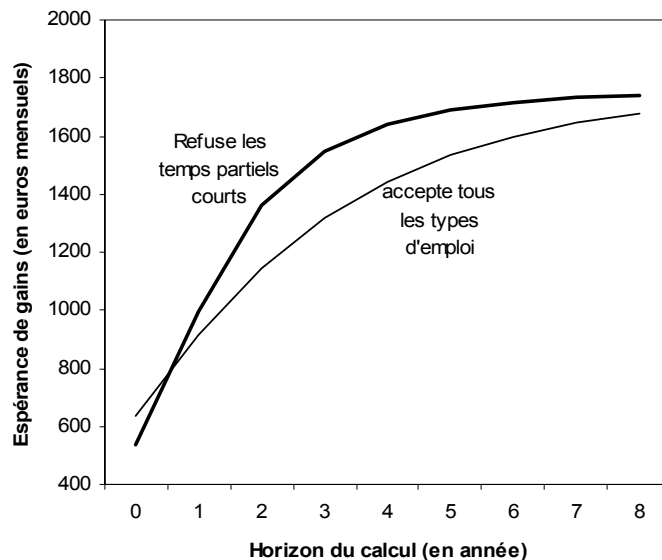
Revenus mensuels associés aux différentes situations d'emploi (€)

| | |
|------------------------|--------|
| Emploi à temps complet | 1881 € |
| Temps partiel long | 816 € |
| Temps partiel court | 534 € |
| Inactivité/chômage | 635 € |

⁵ On considère ici le cas d'un individu célibataire. Le rôle joué par la configuration familiale n'est pas pris en compte.

Sur cette base, on peut distinguer deux stratégies de recherche d'emploi. La première consiste à accepter toutes les offres indépendamment de la durée du travail, la deuxième consiste à refuser les emplois à temps partiels courts qui conduisent à une rémunération inférieure à celle dont on peut bénéficier sans travailler. Dans le graphique 1, on a représenté l'espérance de revenu à chaque période pour un individu qui adopte la stratégie d'acceptation et a effectivement accepté un temps partiel court et pour un individu qui l'a refusé. D'un point de vue strictement monétaire, cet individu n'a pas eu tort d'accepter le temps partiel court : la perte initiale est rapidement compensée par des perspectives de gains futures qui sont liées à des chances plus importantes d'accéder à l'emploi à temps complet. Dans la matrice de transition du tableau 2, la probabilité d'accès à l'emploi à temps complet est un peu plus élevée lorsque l'on est en temps partiel court que lorsque l'on est sans emploi. La différence peu paraître faible, mais le temps complet apporte un gain monétaire nettement plus élevé que les autres situations ce qui implique une espérance de gain plus forte pour la stratégie d'acceptation.

Graphique 1 : Espérance de revenus selon différentes stratégies d'acceptation d'emploi (femmes qualifiées de plus de 35ans)



Si l'on ne prend en compte que les gains immédiats, il n'y a pas d'intérêt monétaire à accepter un emploi à temps partiel court : on est bien en présence d'un fort effet de trappe. Malgré cette trappe statique, le jeu des transitions sur le marché du travail est tel que la stratégie d'acceptation devient cependant payante au bout de deux ans. Elle le serait plus rapidement encore si l'on introduisait une déqualification liée à un séjour prolongé dans le chômage. La notion de trappe à inactivité doit être maniée avec prudence : *l'identification d'une trappe dans un cadre statique n'a pas de raison d'être associée au même diagnostic quand on se situe dans un cadre dynamique.*

Un second exemple montre, à l'inverse, que l'on peut être en présence d'une trappe dynamique même en l'absence d'une trappe statique. On considère cette fois-ci la situation des hommes de moins de 35 ans qui ont au moins le baccalauréat. Les tableaux suivants donnent les probabilités de transitions, tirées de l'enquête Emploi, et les revenus correspondants. Remarquons que, cette fois, l'acceptation d'un temps partiel court réduit la probabilité d'accès au temps complet et que l'on a supposé qu'il n'y avait pas de trappe statique.

Tableau 3 : Probabilités de transitions sur le marché du travail pour les hommes qualifiés de moins de 35 ans

| Situation en T en T+1 | Emploi > 35 h | Temps partiel de plus de 20 heures | Temps partiel de moins de 20 heures | Chômage |
|-------------------------------------|---------------|------------------------------------|-------------------------------------|---------|
| Emploi > 35 h | 96,4 | 47,2 | 42,6 | 52,3 |
| Temps partiel de plus de 20 heures | 3 | 32,9 | 31,4 | 4,8 |
| Temps partiel de moins de 20 heures | 0 | 4,4 | 15,1 | 0,1 |
| Chômage | 0,4 | 15,6 | 11 | 41,9 |

Source : enquête Emploi, INSEE, 2001 et 2000. Champ : Hommes de moins de 35 ans ayant au moins le baccalauréat. Pour les actifs occupés, il s'agit des salariés du secteur privé hors apprentis, contrats aidés et étudiants. Pour estimer les probabilités de transitions, on a exclu les temps partiels qui ne déclarent pas souhaiter travailler davantage.

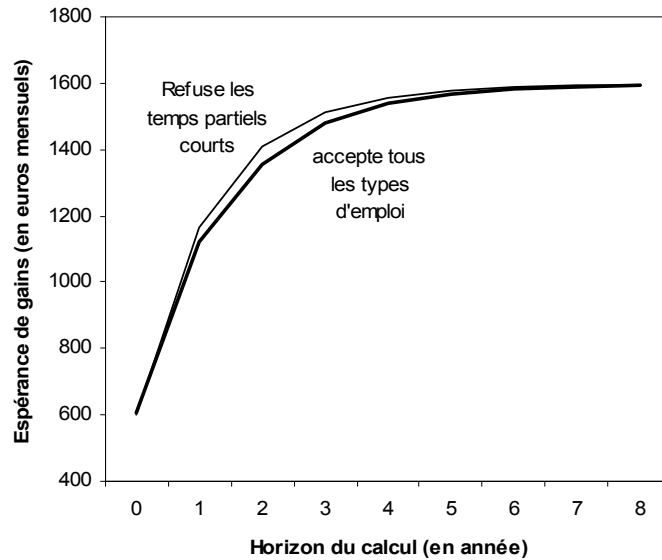
Lecture : un salarié de moins de 35 ans ayant au moins le baccalauréat et travaillant à temps partiel plus de 20 h, a 32,9 % de chances d'être dans la même situation l'année suivante, 15,6 % d'être sans emploi, 47,2 % d'avoir obtenu un emploi à plus de 35 heures.

Revenus mensuels associés aux différentes situations d'emploi (€)

| | |
|------------------------|--------------|
| Emploi à temps complet | 1663 € |
| Temps partiel long | 812 € |
| Temps partiel court | 605 € |
| Inactivité/chômage | 600 € |

Mais même s'il y a un gain immédiat à accepter les emplois à temps partiel court (, il n'y a pas de gains à moyen terme. Il est préférable, dès la deuxième année, de rester dans le non-emploi pour bénéficier de l'espérance de gains la plus élevée. Le temps partiel court réduit les chances d'accéder à des emplois mieux rémunérés et il n'y a finalement pas d'incitations monétaires à long terme à accepter ce type d'emploi. Si l'on allait plus loin dans le détail du commentaire, on pourrait montrer que pour ces individus, le taux de préférence pour le présent peut jouer un rôle important dans la décision. Lorsqu'il est élevé et que l'on valorise beaucoup plus les gains à court qu'à long terme, on peut trouver avantageux d'accepter les emplois à temps partiel court.

Graphique 2. Espérance de revenus selon différentes stratégies d'acceptation d'emploi (homme qualifié de moins de 35 ans)



Dans ce deuxième exemple, le travail “ paye ” à court terme mais pas à long terme. La conclusion essentielle n’est donc pas modifiée : il n’existe pas de lien systématique entre l’existence d’une « trappe statique » et celle d’un problème d’incitation à la reprise d’emploi..

L’enquête Rmi de 1998 fournit d’ailleurs des éléments de confirmation à cette analyse [Afsa C. [1999]). Premier constat, près d’un tiers des bénéficiaires du Rmi qui reprennent un emploi déclarent ne pas y avoir d’intérêt monétaire (12,1 % déclarent y perdre, 20,4 % déclarent ne rien y gagner). Deuxième constat, alors que les bénéficiaires du Rmi déclarent généralement rechercher un emploi à temps plein rémunéré au SMIC, une majorité ont accepté un travail à temps partiel : parmi les 26 % des bénéficiaires du Rmi en décembre 1996 qui occupent un emploi en janvier 1998, près des deux tiers ont un emploi à temps partiel (il s’agit d’un temps contraint dans 90 % des cas). Enfin, 28,1 % des sortants du Rmi qui occupent un emploi le qualifie de « premier pas vers un vrai travail » (32,9 % déclarent qu’il s’agit « d’un travail faute de mieux » et 39 % déclarent qu’il s’agit d’un « vrai travail »). En bref, il est fréquent que les bénéficiaires du Rmi acceptent – même quand ceci ne leur est pas imposé par leur contrat d’insertion – un emploi à temps partiel qui ne leur rapporte pas dans l’immédiat, voire qui leur coûte, parce qu’il leur ouvre des perspectives d’amélioration de leur situation dans l’avenir.

Quelle politique économique ?

Plusieurs recommandations de politiques économiques sont mises en avant pour faire en sorte que le travail rapporte. Il s'agit tout d'abord d'améliorer la qualité des emplois, les conditions de travail et le niveau des rémunérations. Il s'agit ensuite de réformer l'architecture des transferts sociaux dans trois directions : éviter le recours aux prestations sous conditions de statut réservées aux chômeurs ou aux bénéficiaires des minima sociaux ; limiter les effets de seuil et la dégressivité des prestations sous conditions de ressources ; enfin, compléter les revenus du travail par des prestations tels que l'EITC aux Etats-Unis, le WFTC au Royaume-Uni ou la « Prime pour l'emploi » en France.

Ces recommandations s'inspirent toutes de la seule approche statique. Elles ne portent que sur les déterminants des revenus et ne prennent en considération ni la nature intertemporelle des incitations, ni les possibilités de mobilité sur le marché du travail ; il s'agit de modifier le vecteur de revenu mais pas les matrices de transition.

Puisque ces voies de réformes sont coûteuses et que les pouvoirs publics doivent faire, ici comme ailleurs, les meilleurs arbitrages, il importe de discuter des effets de ces différentes réformes dans un cadre dynamique.

- **L'insuffisance des politiques traditionnelles**

Les politiques qui agissent uniquement sur les revenus de ceux qui ont un emploi et de ceux qui n'en ont pas, sont dans tous les cas insuffisantes. Elles vont certes dans le bon sens puisque les trappes statiques peuvent constituer une condition nécessaire à l'existence de véritables problèmes incitatifs. Mais les trappes statiques ne sont pas toujours une condition nécessaire et jamais une condition suffisante à l'existence d'un problème d'incitation. Les politiques de revenu ne doivent donc être considérées que comme un élément favorable d'un ensemble plus vaste.

Dans cet ensemble, toutes les politiques qui concourent à améliorer les transitions entre emplois dans le sens d'une plus grande mobilité professionnelle ascendante sont bénéfiques. Une conjoncture favorable joue par exemple un rôle incitatif positif. Lorsque la croissance est soutenue, les probabilités de transition des mauvais emplois vers les bons sont plus élevées ce qui améliore l'espérance de gains des chômeurs et favorise le choix d'une stratégie d'acceptation de tous les emplois contre une stratégie de refus. Les politiques macro-économiques de soutien à la croissance trouvent donc dans un cadre dynamique une justification inattendue : elles rendent le travail plus profitable et ont ainsi des vertus incitatives.

Les politiques actives sur le marché du travail trouvent elles aussi de nouvelles sources de justifications. Ces politiques ont pour point commun de modifier le capital humain des travailleurs, qu'il s'agisse de politiques de formation professionnelle destinées à ceux qui ont un emploi ou d'actions de reconversion ou de qualifications destinées à ceux qui en sont dépourvus. Dans l'approche statique, ces politiques n'ont pas d'effet sur l'incitation ou l'équité et seules les politiques passives sont bénéfiques. Dans l'approche dynamique, les politiques actives deviennent elles aussi profitables. En améliorant les chances d'accéder à de meilleurs emplois, les dispositifs de formation rendent en effet le travail plus rémunérateur⁶.

⁶ A condition toutefois que l'accès au dispositif de formation ne soit pas conditionné au statut de chômeur. Si le fait de ne pas occuper un emploi avait peu d'effet en soi sur la qualification des individus et qu'un dispositif de formation efficace était uniquement réservé aux chômeurs, la stratégie de refus d'emploi deviendrait plus rémunératrice toutes choses égales par ailleurs.

- **Privilégier les aides temporaires**

Une perspective dynamique permet en outre de discuter des avantages et inconvénients respectifs de mécanismes permanents ou temporaires de soutien aux revenus lors d'une reprise d'emploi. Les mécanismes permanents correspondent aux dispositifs inspirés de l'impôt négatif qui sont réservés à tous ceux qui ont un emploi (EITC, WFTC, « prime pour l'emploi »...). Les mécanismes temporaires renvoient aux possibilités de cumul des allocations chômage ou du revenu minimum avec un revenu d'activité (cas du mécanisme français d'intéressement dans le cadre du Revenu Minimum d'Insertion qui permet un cumul de 100 % des deux types de revenus pendant près de deux trimestres après le retour à l'emploi et de 50 % ensuite pendant près de trois trimestres).

Une approche statique ne permet pas de distinguer ces deux types de mécanismes. En France, où les deux types de mécanisme co-existent, des travaux appliqués inspirés de l'approche statique font cependant comme si le mécanisme temporaire n'existait pas (Laroque et Salanié, 1999 et 2000 ; Bourguignon, 2001).

Pour analyser les deux types de mécanismes dans un cadre dynamique, supposons qu'il existe une trappe statique lié au fonctionnement des transferts sociaux et que l'on s'interroge sur le meilleur dispositif susceptible de l'endiguer : une aide permanente ou temporaire. Deux cas de figure doivent être distingués selon qu'il y a ou non un problème d'incitation.

Le premier cas correspond à de faibles possibilités de mobilité ascendante sur le marché du travail. En d'autres termes, le fait d'occuper un emploi à temps partiel et/ou à bas salaire n'améliore guère les chances d'accéder à un emploi à temps plein et à salaire plus élevé ; la meilleure stratégie pour accéder aux bons emplois est alors de rester dans le chômage (*R*). Dans un tel contexte, la mise en oeuvre d'une politique de soutien aux bas revenus, qu'elle soit temporaire ou permanente risque d'être inefficace ; elle ne traite pas en effet le problème d'incitation à sa source – qui réside dans les faibles possibilités de transition et non dans les faibles revenus du travail – et en augmentant uniquement les revenus des bas salaires, n'a au mieux aucun effet sur les incitations ; au pire, elle peut inciter certains chômeurs à accepter les mauvais emplois qui ne conduisent nul part et ceux qui les occupent à les garder.

Dans le second cas, il y a une trappe statique mais pas de trappe dynamique et donc pas de problème d'incitation. L'emploi est attractif compte tenu des probabilités de transitions caractérisant le marché du travail (qui se traduisent par une augmentation de la valeur actualisée du revenu lorsque l'on occupe un emploi à temps partiel) et du risque de déqualification lié à l'allongement de la durée du chômage. Dans ce cadre, on peut distinguer trois catégories d'individus pour lesquels se pose un problème de retour à l'emploi:

- (i) les individus « rationnels »⁷ caractérisés par un fort taux de préférence pour le présent. Le manque à gagner à court terme n'est pas compensé par les gains futurs actualisés.
- (ii) les individus « irrationnels » ou myopes, qui ne voient pas les gains futurs associés à la décision d'emploi et ne perçoivent que les gains immédiats.
- (iii) les individus « rationnels », caractérisés par un faible taux de préférence pour le présent mais dans l'impossibilité de supporter financièrement, la perte de revenu immédiate associé à la reprise d'emploi. Ils savent qu'ils ont intérêt à la

⁷ On entend par là ceux qui perçoivent correctement toute la trajectoire impliquée, sur le marché du travail, par la décision d'emploi courante.

reprise d'emploi, mais ne peuvent réaliser l'investissement temporaire qu'elle implique⁸.

Pour les individus de la première catégorie, un intéressement temporaire est suffisant pour rendre l'emploi attractif, puisque compte tenu de leur taux de préférence pour le présent élevé, ils ne valorisent pas les gains situés trop loin dans le futur ; un soutien permanent au revenu n'ajoute qu'une incitation faible à la reprise d'emploi pour un coût beaucoup plus important.

Pour les individus de la seconde catégorie, le même raisonnement s'applique. Puisqu'ils ne valorisent pas du tout les gains situés trop loin dans le futur, un soutien temporaire au revenu est tout aussi efficace qu'un soutien permanent et bien moins coûteux.

Enfin pour les individus appartenant à la troisième catégorie, l'important est de leur donner la possibilité de réaliser l'«investissement» qu'ils souhaitent faire. Une subvention temporaire répond à cette nécessité.

Un soutien temporaire à la reprise d'emploi, trouve donc une justification forte. En réduisant le coût initial associé à la reprise d'activité, un tel dispositif fait en effet basculer les individus des trois catégories précédentes, du non emploi vers l'emploi. Pour ces individus, une prime temporaire est suffisante pour qu'ils choisissent de reprendre une activité, même à temps partiel, qui peut les conduire, *via* le jeu des transitions sur le marché du travail, à être piégés... dans l'emploi.

L'intérêt de tout mécanisme instituant une prime temporaire à la reprise d'emploi, est *qu'il s'agit de dispositifs ciblés sur les individus appartenant aux catégories problématiques en termes de reprise d'emploi* : une telle prime ne modifie pas les comportements d'acceptation d'emploi des autres agents qui, de toute façon, préfèrent toujours l'emploi, même non immédiatement rémunérateur, au chômage⁹.

Conclusions

Les études théoriques et appliquées sur l'incitation au travail se limitent généralement aux gains immédiats associés à la reprise d'emploi ou à l'accroissement de la durée du travail, sans prendre en compte les trajectoires des individus sur le marché du travail. Ce faisant, leurs conclusions restent partielles. Par le jeu des transitions sur le marché du travail, un emploi qui ne paye pas immédiatement peut être rémunérateur ultérieurement. Inversement, un emploi qui rapporte tout de suite peut conduire à une trajectoire de revenu qui n'est pas la plus élevée à terme. Une trappe à inactivité clairement identifiée dans un cadre statique peut donc ne pas avoir d'effets sur les décisions des agents dès lors que celles-ci s'effectuent dans une perspective inter-temporelle et que l'accès à un emploi ouvre de nouvelles possibilités d'accès à de meilleurs emplois.

Il convient donc de ne pas exagérer l'ampleur des désincitations au travail induites par les systèmes de prélèvements et de transferts sociaux. Cela ne justifie pas l'existence de zones de revenus ou de durée du travail caractérisées par des taux marginaux de prélèvements très élevés, mais conduit à nuancer les effets économiques de ces trappes « statiques ». En particulier, les situations de chômage volontaire sont probablement

⁸ Ce type de situation n'apparaît pas dans un cadre où les marchés financiers sont parfaits.

⁹ La prime temporaire est pour ces derniers un effet d'aubaine, mais cet effet serait plus important encore avec une prime permanente à la reprise d'emploi.

moins fréquentes en réalité que ce qui est suggéré par l'analyse statique de l'incitation à la reprise d'emploi. Dans les faits, il est courant de constater que des chômeurs ou des inactifs acceptent des emplois qui ne leur rapportent pas immédiatement, voire qui leur coûtent, compte tenu des revenus de transferts dont ils pourraient bénéficier. L'expansion du travail à temps partiel dans de nombreux pays ne pourrait d'ailleurs guère être expliquée en ne tenant compte que des gains immédiats. Les bénéficiaires des minima sociaux ont effectivement un intérêt monétaire à l'emploi, même s'il n'est pas toujours instantané ; s'ils demeurent sans emploi, c'est parce qu'ils n'en trouvent pas et non parce qu'ils n'ont pas intérêt à en accepter un.

Ces constats ont également des répercussions du point de vue du conseil de politique économique. La mise en place de mécanismes permanents de soutien aux bas revenus répond à deux objectifs : l'incitation à la reprise d'emploi et la lutte contre les trappes à inactivité, d'une part, la réduction des inégalités de revenu au sein des travailleurs occupés d'autre part.

En ce qui concerne l'incitation à la reprise d'emploi, une subvention permanente n'est pas nécessairement plus efficace, à budget donné, qu'une subvention temporaire. La problématique des trappes à inactivité, lorsqu'elle est mobilisée dans une perspective dynamique, ne plaide pas nécessairement en faveur d'une aide permanente à la reprise d'un emploi, des mécanismes temporaires pouvant être suffisants pour combler les trappes à inactivité.

En ce qui concerne le traitement des inégalités, en revanche, une subvention permanente est *a priori* plus efficace, puisqu'elle agit sur le stock d'emploi, là où les mécanismes temporaires n'agissent que sur le flux ; les arguments redistributifs seraient ainsi plus pertinents que les arguments incitatifs pour justifier des réformes des systèmes de transferts.

Annexe

Modélisation

L'approche statique nécessite de construire un vecteur de revenu correspondant aux gains nets de chaque état sur le marché du travail, rangé du plus favorable au plus défavorable.

$$W = (w_1, w_2, \dots, w_N).$$

Le gain net d'un agent qui ne travaille pas (w_N) est égal aux revenus de remplacement augmentés de l'utilité marginale du loisir et de l'ensemble des autres éléments de revenus associés au non emploi, qu'ils soient monétaires ou non. Le gain net du plus mauvais emploi proposé à cet agent (w_{N-1}), par exemple un emploi à temps partiel rémunéré au salaire minimum, correspond au salaire, à la désutilité marginale du travail, à la valorisation du statut et à tous les autres éléments de revenus associés à cet emploi.

Pour qu'il existe une trappe à inactivité, il suffit alors que :

$$w_N > w_{N-1}$$

Un chômeur sera donc d'autant plus incité à accepter un emploi à temps partiel ou à temps plein que :

- (i) le salaire net associé à l'emploi est élevé
- (ii) les revenus de remplacement sont faibles (revenu minimum, allocation chômage, transferts sociaux ...)
- (iii) les transferts sociaux sont peu dégressifs avec le revenu
- (iv) la désutilité marginale du travail est faible, ou la valorisation du fait de travailler est forte

Une approche dynamique prend en compte trois éléments supplémentaires. Il s'agit tout d'abord de la matrice de transition¹⁰ P qui donne les probabilités de passage entre les N états à chaque période. Il s'agit ensuite du taux de préférence pour le présent, $r > 0$, qui définit le facteur d'escompte $\delta = 1/(1+r) \in [0,1]$. Il s'agit enfin des stratégies des agents qui peuvent être d'accepter tous les types d'emplois, où états, sur le marché du travail (A) ou refuser certains états (R). Pour un individu qui choisit d'accepter tous les types d'emploi, l'espérance de revenu à la période $t+k$ selon l'état de départ est donnée par $P^k.W$; dans le cas d'une stratégie de refus des plus mauvais emplois, cette espérance n'est plus calculée avec P mais avec une autre matrice P' , dont l'avant dernière colonne est constituée de zéros¹¹.

L'objectif de l'individu est de maximiser l'espérance de la somme des revenus escomptés, soit :

$$\left(\sum_{k=0}^{\infty} \delta^k \bar{P}^k \right) . W = (\text{Id} - \delta \bar{P})^{-1} . W ,$$

¹⁰ Cette matrice est subjective et respecte les propriétés des chaînes de Markov homogènes en temps discret à nombre fini d'états.

¹¹ On s'intéresse au refus de l'état $N-1$. Si l'état N lui est préféré en venant de N , on peut montrer qu'il lui sera préféré en venant de n'importe quel autre état.

Si cette espérance de revenu est plus élevée avec P' qu'avec P , c'est-à-dire en refusant les mauvais emplois, la stratégie R est préférée à A . On parle alors de trappe dynamique, puisque la probabilité asymptotique de se trouver dans le non emploi est plus grande avec P' qu'avec P .

Cette approche dynamique conduit à ajouter les conditions favorables suivantes pour accepter un emploi :

- (v) le taux de préférence pour le présent de l'agent est faible
- (vi) les probabilités de transitions vers de meilleurs emplois sont élevées
- (vii) le processus de déqualification accompagnant le chômage est prononcé *i.e.* les probabilités de transition vers de meilleurs emplois se détériorent fortement avec la durée de chômage¹²
- (viii) le nombre d'année de travail avant la retraite est élevé¹³
- (ix) l'aversion de l'agent vis à vis du risque est faible¹⁴

Plus les conditions (i) à (iv) sont satisfaites, plus la trappe statique est faible, plus l'emploi est immédiatement rémunérateur. Plus les conditions (i) à (ix) sont satisfaites plus la trappe dynamique est faible, plus l'emploi est incitatif. Ces remarques soulignent :

- que trappes statique et dynamique peuvent coexister,
- que l'occurrence d'une trappe dynamique est d'autant plus faible que l'ampleur de la trappe statique est faible.
- qu'il peut y avoir une trappe statique sans trappe dynamique, si les conditions (i) à (iv) sont telles que l'emploi n'est pas immédiatement payant, mais que les conditions (v) à (ix) sont « fortement » satisfaites et font plus que contrebalancer l'influence de (i)-(iv) : par exemple un taux de préférence pour le présent faible associé à des probabilités de transitions fortes vers de meilleurs emplois, peut contrebalancer le fait qu'un emploi n'est pas rémunérateur à court terme et inciter les agents à accepter un tel emploi.
- qu'il peut y avoir une trappe dynamique sans trappe statique, si les conditions (i) à (iv) sont telles que l'emploi est immédiatement payant, mais que les conditions (v) à (ix) sont « fortement » non satisfaites et font plus que contrebalancer l'influence de (i)-(iv).

¹² Si le non emploi est associé à un processus de déqualification, l'acceptation d'un mauvais emploi peut l'éviter. L'"investissement" effectué par un chômeur qui accepte un emploi non immédiatement rémunérateur, peut alors s'interpréter comme un investissement en capital humain qui lui permet de limiter la décroissance de son employabilité, en évitant la détérioration récurrente de ses probabilités de transition vers des emplois meilleurs qui accompagne généralement les situations de chômage durable.

¹³ Plus un individu est âgé, et donc proche de la fin d'activité, plus il est incité à rester dans le non emploi, le retour sur investissement associé au choix A , étant insuffisant pour l'inciter prendre l'emploi ; les jeunes feraient plus fréquemment "l'investissement" en acceptant le mauvais emploi.

¹⁴ L'aversion vis à vis du risque des agents, *i.e.* la concavité de la fonction d'utilité des paiements, joue également un rôle : plus un individu a de l'aversion vis à vis du risque et plus il a intérêt à adopter la stratégie R lui assurant des paiements certains, les revenus de remplacement, plutôt que la stratégie A associée à des paiements incertains (dont l'espérance de valeur actualisée peut être plus forte) ; pour simplifier nous négligeons ici l'influence de l'aversion vis à vis du risque en supposant que la fonction d'utilité des paiements est linéaire.

Dans Laurent, L'Horty, Maillé et Ouvrard [2002], on montre formellement que si la matrice de transition respecte certaines conditions favorables de monotonie (lorsque les mauvais emplois renforcent les chances d'accéder aux bons emplois), l'existence d'une trappe statique est une condition nécessaire mais non suffisante pour celle d'une trappe dynamique. En d'autres termes, pour qu'il y ait un réel problème d'incitation, il faut que les gains monétaires au retour à l'emploi soient faibles mais des gains faibles n'indiquent pas nécessairement un problème d'incitation. En revanche, lorsque la matrice de transition est quelconque, l'existence d'une trappe statique n'est ni nécessaire ni suffisante pour qu'il existe une trappe dynamique. Un problème d'incitation peut se poser même si les gains nets associés à l'emploi sont élevés. La déqualification associée au non emploi ou la requalification associée à l'emploi renforce dans tous les cas de figure l'incitation au travail (*cf.* Laurent, L'Horty, Maillé et Ouvrard [2001]).

Références

- ANNE D. et L'HORTY Y. [2002], « Transferts sociaux et retour à l'emploi », *Economie et Statistique*, n° 357-358.
- BOURGUIGNON F. [2001], "Revenu minimum et redistribution optimale des revenus : fondements théoriques ", *Economie et Statistique*, n° 346-347.
- CSERC [1997], " Minima sociaux. Entre protection et insertion ", éd. La Documentation Française.
- LAROQUE, G. et B. SALANIE [1999], « Prélèvements et transfert sociaux : une analyse descriptive des incitations financières au travail », *Economie et Statistique*, n°328.
- LAROQUE, G. et B. SALANIE [2000], « Une décomposition du non emploi en France », *Economie et Statistique*, n°331.
- LAURENT, T., Y. L'HORTY, MAILLE P., et OUVRARD J-F. [2001], «Incitations et transitions sur le marché du travail : le rôle de la déqualification», *document de travail du centre d'Etude des Politiques Economiques et de l'Emploi*, EPEE, Université d'Evry, novembre.
- LAURENT, T., Y. L'HORTY, MAILLE P., OUVRARD J-F. [2002], «Incitations et transitions sur le marché du travail : une analyse des stratégies d'acceptation et de refus d'emploi », *Revue économique*, vol 53, n° 6, novembre 2002.
- LAURENT, T., et Y. L'HORTY [2003], « Revisiting the « Making Work Pay » Issue : Static vs Dynamic Inactivity Trap on the Labor Market» in Welfare Reform: A comparative assessment of French and US experiences, *International Social Security Series*, eds Transaction Publishers, New Brunswick (USA) and London (UK).
- STEWART, M.B et J-K. SWAFFIELD [1998], "Low pay dynamics and transitions probabilities", *Economica* 66, 23-42.